

 <p>Bureau multi pays de UNESCO à Rabat</p>	 <p>Secrétariat d'Etat Chargé de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle</p>	 <p><i>Association Marocaine d'Appui aux Initiatives de Développement</i></p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Titre :

Alphabétisation communautaire et activités génératrices de revenus pour les femmes

Lieu :

Provinces de Zagora et Ouarzazate, Maroc

Résumé

Ce projet vise à promouvoir la mise en place d'une alphabétisation innovante favorable à l'autonomisation des femmes. A cet effet, les principales activités prévues ont pour objectifs :

- la motivation des bénéficiaires et des alphabétiseurs et leur appropriation des programmes de formation ;
- Le renforcement et l'amélioration des compétences des femmes en conduite de microréalisations économiques, ainsi que dans les domaines civique et juridique.
- L'amélioration de la gouvernance interne des associations partenaires et le renforcement des compétences de leurs cadres ;
- la mise en place, dans les sites choisis, de centres d'apprentissage communautaires (CAC) permettant de promouvoir un environnement familial, social et institutionnel propice à porter une population alphabète.

Objectifs spécifiques

-
- Mettre en place et réaliser un programme de formation en post alphabétisation innovant au bénéfice de 3520 femmes et hommes dans les provinces de Zagora et de Ouarzazate ;
 - Appuyer 20 associations locales choisies dans les deux provinces, par le renforcement de leurs capacités à promouvoir et à accompagner des actions de développement communautaire destinées à améliorer le statut socioéconomique des femmes, notamment par la gestion du programme de formation en post alphabétisation et la supervision des activités génératrices de revenus ;
 - Favoriser la participation des principaux acteurs concernés - associatifs, élus, services extérieurs partenaires et populations cibles - à la bonne gouvernance du projet et la promotion de sa replicabilité ;
 - Impliquer la population et les cadres associatifs dès la phase de mise en place du programme et la phase de l'étude diagnostique, dans le but d'une meilleure compréhension de la philosophie du projet Life, et d'une sensibilisation à la question de l'égalité hommes femmes ;

- Développer et ancrer de manière transversale, au sein de la communauté, une approche genre à même de favoriser l'habilitation et l'autonomisation des femmes dans les zones ciblées par le projet.

Justification

1. La promulgation d'un nouveau code de la famille et l'Initiative Nationale de Développement Humain ont inauguré une nouvelle stratégie qui a pour ambition d'aller au-delà des précédentes approches techniciennes du développement ayant dominé jusque là. Autrement dit, il s'agit de faire de l'individu (homme et femme) la finalité et pas seulement le moyen du processus du développement. Cette conception d'un développement humain durable exige que, parallèlement à l'accès aux différentes ressources (la dimension pratique et immédiate), soit renforcée l'autonomie des personnes et soient garanties les conditions de leur épanouissement (la dimension stratégique relative au renforcement des capacités économiques, juridiques et politiques). Elle suppose également une approche qui associe intimement bien-être matériel et équité sociale. Aussi, les femmes en général et celles du monde rural en particulier, en sont la cible prioritaire, du fait même du long processus de marginalisation qu'elles ont subi depuis très longtemps.

2. En effet, les femmes marocaines et particulièrement les femmes rurales, sont non seulement les plus affectées par la pauvreté et l'exclusion, mais elles sont aussi dominées par un système socioculturel qui les définit négativement.

L'intégration économique de la femme marocaine continue de buter contre de nombreuses barrières sociales, culturelles et juridiques, en termes d'accès aux moyens de production, au crédit, à la technologie, à l'éducation et à la formation, mais aussi en matière de communication et de mobilité.

La plupart des femmes sont, en outre, astreintes à des emplois précaires, sous-payés et dévalorisés. L'activité féminine en milieu rural s'exerce essentiellement dans les exploitations agricoles pour 86 % des femmes actives occupées, contre 68 % des hommes. La sous qualification représente une autre caractéristique importante de la main d'œuvre féminine : 65% des femmes actives ne possèdent aucun diplôme¹.

Dans ce contexte, les problèmes pratiques que rencontrent les femmes en tant qu'entrepreneurs et producteurs, tiennent, en particulier, aux rôles multiples de mères, d'épouses, de maîtresses de maison et d'ouvrières communautaires, qu'elles assument parallèlement à la gestion de leurs entreprises ; au temps considérable consacré par la femme à la satisfaction de besoins de survie tels que la recherche du bois de feu ou de l'eau potable, aux limites juridiques et socioculturelles à la liberté de mouvement ; à l'analphabétisme qui concerne encore plus d'une femme rurale sur huit ; au manque d'alternatives viables qui leur apportent un revenu ; à leur manque de contrôle sur les finances de leurs entreprises, particulièrement lorsqu'elles sont contraintes d'utiliser les bénéfices pour les dépenses du ménage ; à leurs déboires avec les stéréotypes homme/femme, en matière d'accès au crédit, à l'information, à la technologie et aux compétences, ainsi qu'au niveau des lois et règlements ; et, enfin, l'insuffisance de leur représentation au niveau des organes de prise de décision.

3. Dans une approche participative à l'occasion de l'élaboration de la stratégie d'intervention de l'AMAID, nous avons organisé du 17 au 19 novembre 2005 dans les provinces de Zagora et de Ouarzazate, sites du projet, 3 focus group avec des cadres associatifs dont deux avec des femmes et un avec des hommes, afin d'identifier les principaux obstacles à l'émancipation des femmes en tant que vecteur de changement dans la modernité. En voici les principaux résultats² :

¹ ENNVN 1998-1999

² Les affirmations qui suivent sont la traduction fidèle de la discussion au sein des focus group.

Focus group avec des femmes, membres d'associations :

- Les femmes subissent avec fatalisme les traditions d'une société patriarcale. Elles considèrent ces valeurs comme "des jugements définitifs" dont elles n'entrevoient pas la sortie.
- L'accès des femmes à l'espace public demeure extrêmement limité. La proportion des femmes qui fréquentent les diverses structures publiques (administrations, banque, poste etc.) ne dépasserait pas les 10 % du total de la population féminine³. Les femmes subissent la tutelle des maris, des frères et même des fils. Elles reproduisent désormais cette tutelle par une autocensure ou autolimitation de la fréquentation des espaces publics.
- L'accès des femmes à la propriété et aux ressources économiques est également réduit, bien qu'elles fournissent une quantité de travail souvent supérieure à celle des hommes. Les femmes qui entreprendraient des activités économiques autonomes sont mal vues par le milieu social. Elles sont de ce fait amenées à recourir à des ruses pour détourner des petites parts des produits ou pour développer des petites activités génératrices de revenu à l'insu des maris.
- Les femmes membres des associations mixtes n'ont pas de pouvoir réel. Bien que certaines d'entre elles occupent des postes importants dans les bureaux dirigeants (vice présidente, trésorière), elles ne sont pas impliquées dans la décision qui reste le monopole des hommes sous différents prétextes et procédures.
- Les relations entre les rares associations féminines qui survivent et les collectivités locales sont très "superficielles". Elles se limitent à des petits appuis en prêt de matériel et autres petites banalités. Sinon, en général, les associations rencontrent de nombreux obstacles, y compris au niveau du droit à la simple information sur les procédures et les formalités administratives.
-

Focus group avec les hommes, responsables associatifs :

- Les femmes sont toujours sous l'autorité des maris. De nombreux tabous et préjugés, constituant un lourd héritage culturel, gouvernent la famille. Les femmes sont victimes d'un "blocus". Elles estiment de fait qu'elles seraient sanctionnées si elles s'écartaient des traditions et des règles sociales.
- L'association ne peut pas intervenir à ce niveau. Cet héritage socioculturel est "infranchissable".
- Les femmes ne possèdent rien en terme économique. Elles ne peuvent pas être ciblées isolément. Il faudrait donc adopter une approche famille.
- Sur le plan politique, les femmes soumises à l'autorité patriarcale sont considérées de fait comme "une armée de réserve" lors des échéances électorales. Leur vote est instrumentalisé massivement dans le sens désiré par les hommes, quelles que soient les appartenances politiques.
- Le travail associatif dans ces zones se réduit souvent à l'exécution de projets conçus sans leur participation.
- Au sein des associations mixtes ou des réseaux, les femmes "ne veulent rien décider". Elles se mettent en position d'exécutantes. Elles restent prudentes dans les réunions et sceptiques. Elles ne veulent pas s'engager.
- Les associations féminines luttent encore pour asseoir leur existence. Elles "n'ont pas encore atteint le stade de la réflexion".

³ Estimation faite par les femmes participantes au Focus group

- Le nouveau Code de la famille reste globalement inconnu par manque d'information et de communication. La rumeur joue un rôle prépondérant et négatif, comme par exemple l'idée selon laquelle le Code a remis en cause des textes religieux".

4. Par ailleurs, l'ensemble des associations locales rencontrent de nombreuses contraintes dont la principale et la plus partagée par les associations est l'absence ou l'insuffisance de ressources humaines qualifiées et de ressources matérielles et financières.

Dans les zones ciblées par le projet, les associations sont souvent jeunes, elles n'ont pas de structures permanentes (agents exécutifs salariés) et n'ont pas globalement reçu de formation spécifique dans le domaine du genre, du plaidoyer et de la défense des droits humains. Elles restent relativement dépendantes de projets souvent conçus, proposés et cofinancés par des acteurs extérieurs (administrations étatiques, organisations internationales ou ONG nationales ou internationales). Les liens et la coordination avec les responsables communaux, représentants institutionnels de la population et dépositaires de la mission du développement des villages, sont plutôt faibles ou inexistant, sinon conflictuels.

Le rapport des associations aux populations n'est pas, paradoxalement, dénué de difficultés et d'ambiguïtés. Les populations sont souvent sollicitées pour s'engager dans des projets importants (pistes, ponts, eau potable etc.) et contribuer par l'offre de journées de travail bénévole ou la fourniture de toute autre forme d'appui matériel (cession de terrains constructibles, de parcelles agricoles), ou tout simplement pour encourager / "autoriser" les femmes à adhérer à des projets socioculturels (alphabétisation) ou économiques (activités génératrices de revenus).

Toutes ces contraintes demandent aux associations un important travail d'explication et de persuasion, chose qui ne semble pas facilitée quand elle ne sont pas elles mêmes suffisamment préparées à cette tâche, quand l'information complète leur fait défaut, quand le choix et la mise en œuvre du projet ne se sont pas faits par une approche sereine et participative. De plus, les populations attendent très souvent des résultats concrets, visibles, palpables et rapides, défi très difficile à relever à tous les coups par les associations.

Il convient de citer, enfin, la persistance dans les zones en question, de conflits tribaux, ethniques et / ou familiaux. Ces différends d'un autre âge, sont souvent doublés de pressions tendancielle politiques ou religieuses, internes ou externes à la communauté.

En somme, si en milieu urbain les associations de développement et défense des droits des femmes ont déjà réussi à se faire entendre sur le plan institutionnel et à participer aux grands débats nationaux, les associations ou les sections féminines en milieu rural et dans les zones éloignées ont un besoin crucial d'un appui systématique et consistant pour les aider, d'une part, à affirmer leur « utilité » auprès des populations et à gagner leur confiance, par la réalisation de projets concrets répondant à des besoins pratiques et immédiats, et d'autre part à acquérir les compétences nécessaires pour développer des programmes de développement communautaire, de plaidoyer, de conseil et d'accompagnement des activités favorables à l'habilitation et à l'autonomisation des femmes.

5. Le défi de notre proposition est d'utiliser le programme de formation en post alphabétisation comme une opportunité pour entamer une dynamique « savoir pour pouvoir », afin que, dans les sites choisis, les inégalités hommes femmes qui persistent malgré les nouveaux droits et malgré les politiques publiques d'intégration de l'approche genre dans le développement, puissent être réduites. Il faudrait à cet effet que, d'un côté, une demande sociale d'autonomisation et de modernisation puisse être rendue visible et exprimée par les femmes des villages et des zones éloignées, et que d'un autre côté les associations et les réseaux constitués, soient renforcés et formés pour devenir à la fois les moyens de stimuler cette demande et d'en être aussi les porte-parole, les relais et les groupes de pression auprès de tous les acteurs privés et publics concernés par la question de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la pleine intégration de ces dernières dans le développement. En effet, en plus d'un lourd héritage social et culturel qui continue à tirer le statut des femmes vers le bas dans les zones éloignées, nous avons à faire à une société civile locale qui est encore insuffisamment démocratique, et où la question des droits des femmes et de l'égalité des genres n'est pas une valeur profondément intégrée.

6. De ce fait, l'appui aux associations, leur consolidation en réseaux et le renforcement de leurs capacités permettra :

- de faire émerger cette demande sociale qui s'exprimera et s'organisera autour de valeurs d'autonomie et de modernité,
- de contribuer à développer la capacité de réaction de la population et sa faculté de s'organiser sur la scène sociale et politique pour faire valoir ses droits,
- de promouvoir des structures de la société civile, capables d'organiser à la fois des actions de développement communautaire et des actions de plaidoyer autour des enjeux majeurs des droits des femmes aux niveaux local, régional, national,
- de contribuer au changement social, en travaillant à ce que le lien social s'établisse progressivement au profit de la logique associative comme une modalité moderne et démocratique d'expression collective, et se substitue aux relations tribales, claniques, ethniques et familiales,
- de sensibiliser les leaders et décideurs politiques à mettre en place des politiques et programmes locaux d'action positive en faveur des droits des femmes,
- d'accroître la proportion des femmes dans les instances de concertation et par là de prise de décision.

Description des activités

Activité 1 : Préparation du projet/ateliers participatifs

Un séminaire participatif se déroulera au sein de l'Université Mohamed V de Rabat et réunira les partenaires du projet, à savoir des membres de l'UNESCO et de l'AMAID, des représentants des délégations de l'Entraide Nationale, des acteurs associatifs, des animateurs de classes d'alphabétisation, des formateurs, des inspecteurs de l'Éducation Nationale, des professeurs universitaires et des étudiants doctorants. Ce séminaire est destiné à présenter les objectifs du projet et les activités pressenties ainsi que la problématique du sujet. Lors de ce séminaire, les différentes approches et méthodologies des programmes d'alphabétisation ainsi que les programmes mis en œuvre par les divers opérateurs seront analysés. Cette réflexion permettra de faire émerger les forces et les faiblesses des actions entreprises à ce jour et de rédiger un document final détaillé et un plan d'action du projet.

Activité 2 : Phase diagnostique, étude socioéconomique du milieu pour la mise en place d'un programme approprié de post alphabétisation, de formation professionnelle et d'autonomisation des femmes

Cette phase vise d'abord à faire ressortir la situation éducative et socioéconomique de la femme dans les zones d'intervention retenues, à travers une série d'enquêtes quantitatives et qualitatives, de manière à dégager des indicateurs pertinents de marginalisation et d'injustice. Cette phase vise également à analyser le niveau de la prise en charge de la situation de la femme par les associations de développement local, de manière là aussi à identifier des indicateurs pour mesurer son degré d'implication dans et avec les organisations de la société civile. Cette phase vise enfin à dégager la situation de la femme dans et à l'égard des institutions publiques - poste, sièges de communes, tribunal, banques, autres administrations - L'objectif ici est de dégager des critères d'évaluation du degré d'implication de la femme dans l'espace public.

Cette étude diagnostique s'appuiera sur les outils classiques d'enquête - questionnaires, entretiens, focus group - et se servira plus particulièrement des techniques de l'approche genre, par l'administration des outils comme "le profil des activités", "le jeu des stéréotypes", "l'analyse des parties prenantes", "l'arbre à problèmes", le profil d'accès et de contrôle", "la carte des ressources", "le profil sociopolitique".

Au total, on assigne à cette étude un double objectif :

- dégager des critères de suivi et d'évaluation des activités du programme ;
- impliquer dès le départ les populations dans la mise en œuvre du programme, pour une meilleure compréhension et appropriation du caractère novateur du programme.

Activité 3 : Mise en place du programme, adhésion, implication et soutien des acteurs locaux

Le projet "Alphabétisation communautaire et activités génératrices de revenus pour les femmes" en raison de son caractère novateur et de ses impacts sur les rapports sociaux, nécessite un effort important afin de sensibiliser les acteurs locaux pour qu'ils y adhèrent, s'y impliquent et y investissent des ressources.

Cette phase est très importante. Nous sommes appelés à intervenir dans des zones très conservatrices et ce travail de sensibilisation sera conduit grâce à la connaissance des mœurs et des pratiques locales par les cadres, les administrateurs et les consultants de l'AMAID.

L'objectif est d'arriver à impliquer les élus, les cadres associatifs, les notables locaux et les services extérieurs de l'État, notamment les administrations provinciales de l'éducation, de l'agriculture et de l'Entraide Nationale.

Séminaire de restitution

Un séminaire de restitution des résultats de l'étude sera organisé à Zagora ou à Ouarzazate réunissant tous les acteurs impliqués dans le programme. La restitution et le débat autour des résultats de l'étude diagnostique constitueront un premier axe majeur de cette rencontre. Cela permettra de les sensibiliser à la nature des rapports sociaux identifiés, de les faire adhérer à la problématique du projet, de consolider le dispositif de concertation à travers la validation du plan d'action du programme, le choix des outils pour la coordination, le suivi et la dissémination de l'information, de contribuer à mettre en place les mécanismes d'appropriation du programme et d'intégration de la stratégie dans une vision territoriale.

Développement des partenariats locaux et des outils de concertation, de coordination et d'orientation du projet

Cette phase contribuera à renforcer les relais locaux, à transférer des compétences des états centraux vers les échelons locaux, à appuyer les réformes éducatives, à mobiliser les ressources financières et humaines, à solliciter l'appui technique et méthodologique. Cette démarche inclusive sera concrétisée par la signature de conventions de partenariat entre l'AMAID et le/les/la

- Secrétariat d'État.
- Entraide Nationale
- ORMVAO
- Associations de Développement Local

Pour favoriser la convergence des actions novatrices, la réflexion et l'analyse, 2 Centres d'Apprentissage Communautaire seront mis en place dans les 2 provinces⁴ et serviront d'espace de concertation entre les acteurs concernés par les programmes⁵.

Activité 4 : Formations de post-alphabétisation

La première phase de cette activité consistera à identifier le personnel (formateurs et superviseurs) répondant aux objectifs du programme, ainsi que les bénéficiaires des formations de post-alphabétisation. L'implication des Associations de Développement Local sera indispensable à cette étape du programme.

La deuxième phase consistera à planifier les formations qui seront dispensées.

⁴ Un CAC par Province

⁵ Cf. Activité 7.

Formations à destination des alphabétiseurs et superviseurs des programmes de formation post-alphabétisation.

Profil des bénéficiaires :

- Les formateurs : diplômés de l'enseignement supérieur ayant une expérience confirmée en alphabétisation. Une grille de sélection précisera ultérieurement d'autres critères.
- Les superviseurs : une grille de sélection sera établie ultérieurement.
- Les coordonnateurs des CAC : une grille de sélection sera établie ultérieurement.

Nombre de bénéficiaires :

- 20 formateurs,
- 10 superviseurs,
- les 2 coordonnateurs des CAC.

Une formation de 3 jours, dans chacune des 2 provinces, permettra aux formateurs et superviseurs d'appréhender l'approche innovante du projet Life. Les thèmes pressentis des contenus formatifs sont les suivants :

- Andragogie
- Initiation à l'approche genre
- Initiation à la gestion des activités génératrices de revenus et aux techniques de micro finance.

Programme éducatif du cycle de post alphabétisation

L'objectif éducatif de ces formations sera de mettre les bénéficiaires en situation d'apprentissage par alternance et les aider à accéder à l'autonomie économique et sociale.

Les bénéficiaires seront au nombre de 3520, ayant déjà suivis une formation d'alphabétisation de base. L'objectif essentiel du programme étant de développer les compétences d'autonomisation des femmes à travers leur intégration dans l'économie, des critères d'éligibilité des participants tiendront compte, au-delà du degré d'alphabétisation, de leur motivation et de leur adhésion au programme.

La phase de élaboration des contenus formatifs, réalisés en collaboration avec les formateurs, les superviseurs, les associations de développement local et les bénéficiaires directs, consistera à concevoir des modules intégrant la consolidation de l'alphabet, du calcul et de l'écriture par des apprentissages économiques. Ces modules permettront aux apprenants de bénéficier d'un programme de formation porteur d'impacts.

On prendra en considération un certain nombre de capacités allant au-delà des contenus spécifiques, comme la pensée critique, la résolution des problèmes, l'esprit d'entreprise et de coopération, la confiance en soi, permettant aux participants de prendre plus d'initiatives et d'exercer un plus grand contrôle sur leur devenir.

Activité 5 : Mise en Œuvre des Activités Génératrices de Revenu pour les femmes

L'objectif de cette activité est de contribuer à l'amélioration du statut de la femme rurale en lui apportant un soutien technique et financier dans la mise en place d'activités génératrices de revenu. 200 femmes, ayant suivi la formation en post alphabétisation, seront sélectionnées pour bénéficier de ce soutien.

Le choix des participantes bénéficiaires répondra à des critères objectifs qui seront définis ultérieurement, de manière participative, avec les acteurs concernés.

Activité 6 : Formations à destination des hommes et des femmes membres des Associations de Développement Local (ADL) et des Centres d'Apprentissage Communautaire (CAC)

L'objectif de ces formations est le renforcement des capacités des hommes et des femmes membres des associations de développement local, pour les doter de compétences techniques appropriées à une bonne gestion des programmes de développement communautaire, à la promotion de la citoyenneté, de l'égalité et de l'équité en matière de genre.

Il s'agira de concevoir 3 modules et de réaliser des formations sur les thématiques suivantes :

- **Le projet Life et la gouvernance interne des associations :**
Malgré leur activisme attesté et leur apport incontestable au développement local, les associations villageoises dans les provinces de Zagora et de Ouarzazate sont pour la plupart de petite taille, peu professionnalisées dans le sens où elles s'appuient quasi totalement sur le bénévolat de leurs membres, et manquent souvent de vision stratégique. L'objectif de cette session de formation est de procéder avec elles, à la suite d'un bref exercice d'autoévaluation collective, à un retour sur les notions de développement local, de bonne gouvernance et de planification stratégique. La problématique de l'accès de toutes les femmes et de tous les hommes aux ressources formatives et économiques sera inscrite au centre des préoccupations et de la planification associative ; suite à quoi une présentation de la philosophie et des orientations du programme Life de l'UNESCO seront faites et débattues avec les participants, afin de favoriser leur bonne appropriation par les organisations de la société civile locale.

- **Intégration de l'approche genre dans la dimension institutionnelle et dans les cycles de projets des associations**
Malgré leur intérêt certain pour "les besoins spécifiques des femmes", les ADL des zones concernées n'intègrent pas correctement la notion d'analyse de genre dans leurs programmes et leurs préoccupations. Elles n'y ont jamais été formées. Or l'approche genre est un choix stratégique dans la mise en œuvre du projet Life par l'AMAID. Cette session a pour objectif d'initier les responsables associatifs et les animateurs des CAC à la compréhension de cette approche, à la nécessité de son intégration pratique dans leur structure et leur fonctionnement quotidien, ainsi que dans les cycles de projets qu'ils mettent en œuvre.

- **Gestion des programmes de post alphabétisation et des Centres d'Apprentissage Communautaire, accompagnement et mobilisation sociale au sein et autour des CAC**
Cette troisième session de formation sera consacrée au renforcement des capacités des participants (associatifs, coordinateurs des CAC) dans le domaine de la gestion des programmes de post alphabétisation et des activités génératrices de revenus, et de l'animation des CAC. Les participants auront en effet à accompagner la mise en œuvre de ces activités, par la préparation et la maintenance de la logistique nécessaire, la mobilisation et l'encadrement des publics concernés, la contribution à l'animation des CAC autour de ces activités et l'introduction et le développement d'autres activités identifiées par la population dans ses diverses catégories (hommes, femmes, jeunes, populations aux besoins spécifiques etc.)

Les formations seront organisées de la manière suivante :

- 3 sessions de formation d'une durée de 3 jours chacune dans les 2 CAC (soit 6 sessions) seront réalisées tout au long du programme,
- 2 représentants par ADL participeront aux sessions de formation, soit 20 participants par session.

Au total, les sessions de formation bénéficieront à 40 représentants d'ADL (20 par province) et aux 2 coordinateurs des CAC. Des effets indirects de ces formations sont attendus également dans l'environnement des associations, ainsi que dans les milieux professionnels des cadres associatifs bénéficiaires (en particulier les établissements de l'Education nationale).

Activité 7 : Mise en place des 2 CAC à Ouarzazate et Zagora

Le Centre d'Apprentissage Communautaire est un espace d'apprentissage continu permettant de donner aux communautés les compétences nécessaires afin qu'elles puissent améliorer leur qualité de vie, se développer et compter sur elles-mêmes. Cet espace est destiné à des programmes qui sont souvent soutenus techniquement par des experts et des spécialistes provenant de la communauté elle-même ou extérieurs à la communauté.

Les CAC, mis en place dans des endroits aisément accessibles à tous, sont gérés par les acteurs de la communauté et sont au service de l'ensemble de la communauté, y compris les adultes, les jeunes et les enfants. Ainsi, la participation et l'implication de l'ensemble de la communauté, à tous les niveaux et pour toutes les décisions à prendre, sont les caractéristiques primordiales des CAC.

Le rôle du CAC est d'identifier les besoins, les intérêts et les ressources de la communauté, de proposer des solutions aux problèmes posés, de satisfaire les besoins de différents groupes à travers des activités destinées à renforcer les capacités de l'ensemble de la communauté, d'établir des liens, une coopération étroite et des partenariats avec d'autres organismes. Un CAC s'implique dans des activités de développement variables selon les besoins de la communauté. Ces activités peuvent être éducatives et étroitement liées au niveau socioéconomique de la population locale

Le CAC est géré à la fois par un coordinateur et un comité de gestion dont les rôles et responsabilités sont définis.

Le Coordinateur assure la gestion quotidienne du CAC et organise les activités des programmes selon un plan d'action. Il coordonne les activités des divers acteurs locaux, supervise et évalue les programmes, assure la comptabilité et élabore les rapports d'activité qui assureront la capitalisation des différentes activités du CAC.

Le Coordinateur maintient des contacts réguliers avec les membres du CAC et élabore des bulletins de liaison afin d'assurer la communication interne et externe.

Le comité de gestion formule et exécute les programmes du CAC, lève des fonds pour la gestion du CAC, mobilise les ressources et initie au réseautage. Il évalue les besoins de la communauté et assure son implication.

Les membres du CAC doivent impérativement avoir le soutien des services extérieurs, des agences et des ONG pour la pérennisation des CAC. Mais, en même temps, la communauté doit aussi être capable de gérer le CAC par elle-même. La coopération, la contribution et l'implication de la population communautaire, particulièrement en terme d'appropriation du concept et des activités programmées, sont la clé de la réussite du CAC et de sa pérennité. Les membres de la communauté oeuvreront ensemble pour trouver les moyens de faire fonctionner leur CAC, s'ils réalisent que ce centre leur appartient et qu'il est essentiel à l'amélioration de leur qualité de vie. Ils penseront qu'il est de leur devoir et de leur intérêt de maintenir le centre afin de développer leurs capacités en terme d'éducation, de formation continue et de développement. Aussi, la communauté doit-elle être impliquée dans toutes les décisions qui affectent ce centre, particulièrement celles de son implantation et de son mode de gestion.

Le CAC aura pour fonction de coordonner les activités, de planifier les actions de suivi et d'évaluation, d'exécuter le programme. C'est une structure de rencontre, de concertation, de mobilisation des ressources, de planification et de suivi.

Le programme prévoit la création de deux CAC, un dans la province de Zagora et l'autre dans celle de Ouarzazate. Un coordonnateur sera recruté par CAC sur la durée du programme.

Méthodologie

La philosophie de l'AMAID met la question féminine au centre du processus de développement, de modernisation et de démocratisation. Ceci pour plusieurs raisons dont notamment :

- Les femmes marocaines qui vivent dans le milieu rural restent encore marginalisées économiquement, socialement et politiquement et subissent les effets de normes sociales et juridiques qui limitent leur autonomie et freinent considérablement leur épanouissement. Elles sont également les plus exposées aux violences au sein de la famille et/ou dans l'espace public.
- Les rôles joués par les femmes dans la société marocaine touchent à toutes les problématiques cruciales : éducation, économie, pouvoir, démocratie, modernisation.
- Après les limites rencontrées par les approches techniques du développement, il y a lieu aujourd'hui de considérer les êtres humains dans le processus qualitatif de changement social.
- La condition des femmes se trouve au cœur des enjeux idéologiques, politiques, sociaux et économiques de la société marocaine contemporaine.

La perspective "genre" retenue par AMAID considère que la situation présente des femmes marocaines exige, outre la satisfaction de besoins matériels et symboliques immédiats, la nécessité de combler de énormes besoins stratégiques. Le développement axé sur les seuls besoins pratiques (emploi, éducation, santé, alimentation, etc.) risque, dans beaucoup de cas, de contribuer à reproduire et à renforcer les conditions de subordination et de domination. Seule la réponse aux besoins stratégiques, notamment par le renforcement de leur autonomisation, peut apporter aux femmes une amélioration profonde de leur situation dans le sens où elle provoque le changement en infléchissant l'ordre social.

Néanmoins, cette approche ne peut réussir sans l'adhésion et l'implication effective des autres acteurs de la communauté, à savoir les hommes chefs de ménages et les "tuteurs", les cadres associatifs, les fonctionnaires locaux, les élus et les représentants des institutions traditionnelles. Pour obtenir une meilleure connaissance des relations du genre spécifiques à chaque localité, des études diagnostiques participatives seront conduites avec les populations concernées, et des sessions de formations seront également organisées.

D'autre part, la promotion de la post alphabétisation (renforcement des acquis de l'alphabétisation de base, vulgarisation des droits juridiques, politiques et économiques par le biais de formations spécifiques), permettra de transmettre et de diffuser des compétences techniques, économiques et sociales qui sont de nature à favoriser des attitudes positives et modernes dans un milieu marqué jusque là par l'archaïsme, le patriarcat et la discrimination.

Les activités d'information, de post alphabétisation et de formation d'une part, et les activités génératrices de revenus d'autre part, sont prévues pour répondre à des déficits constatés et à des priorités manifestées par les populations et les acteurs locaux relevés durant les expériences précédentes de notre institution.

En outre, AMAID met en place des indicateurs de suivi et d'évaluation pertinents et validés par les partenaires. L'équipe de AMAID se rend régulièrement sur le terrain afin d'accompagner les acteurs locaux dans la mise en place des activités et de les assister dans leur exécution. Des rapports de suivi et d'évaluation périodiques sont élaborés et discutés en équipe, et les ajustements nécessaires sont opérés suivant les recommandations formulées.

Niveau de participation et d'action des autres organisations (partenaires ou autres) dans le projet

Les partenaires de AMAID dans ce projet sont :

- Les Associations de Développement Local : elles agissent en tant que relais entre AMAID, les institutions traditionnelles et le reste de la communauté. Leur rôle est de sensibiliser la population et d'organiser sa participation à toutes les étapes du projet.
- Les Collectivités Locales (les Provinces et les Communes) : elles fournissent essentiellement un appui institutionnel au projet.
- Les Délégations de l'Entraide Nationale, du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture dans les provinces cibles : elles appuient les programmes d'éducation des adultes, la mise en place des infrastructures et l'offre de la logistique requise pour les différentes activités de ce projet.

Valeur ajoutée en ce qui concerne l'approche innovatrice et/ou la promotion de l'autonomisation des femmes

L'approche genre/post alphabétisation et autonomie économique, en contribuant à la réhabilitation de la femme et à l'amélioration de son statut au sein de la collectivité, permet de renforcer son rôle dans le développement. Elle lui donne une plus grande visibilité et la fait accéder au statut de citoyenne à part entière.

A l'approche verticale classique en terme de participation et de mise en place de projets répondant à des besoins pratiques immédiats (alphabétisation, Activité Génératrice de Revenu, etc.), ce projet ajoute une approche transversale destinée, d'une part, à assurer l'adhésion de l'ensemble des acteurs locaux et d'autre part, à asseoir, dans les pratiques quotidiennes du développement, la prise de conscience puis l'appropriation d'intérêts stratégiques de la femme, catégorie souvent marginalisée dans le processus de prise de décision et de développement local.

Mécanismes d'évaluation prévus

Parmi les mécanismes de suivi et d'évaluation prévus par AMAID pour ce projet, on peut citer :

- L'adoption d'indicateurs quantitatifs pour mesurer, entre autres :
 - le nombre de femmes inscrites dans les cours de formation en post alphabétisation
 - le nombre d'associations adhérentes et partenaires du projet
 - le taux de présence des cadres associatifs, hommes et femmes, aux sessions de formation prévues dans le projet
 - le nombre de microprojets initiés et développés
- Les rapports d'évaluation :
 - Les rapports des formations
 - Les rapports d'activités périodiques
 - Les rapports de visite sur le terrain

Durée et plan d'action

- la durée du projet sera de 24 mois.
- Cf. chronogramme en annexe.

Résultats escomptés

(a) le projet contribuera à améliorer la situation des groupes cibles

C'est à travers l'éducation, la formation et l'amélioration du statut socio-économique des femmes, par la création d'activités génératrices de revenus, qu'on peut espérer contribuer à changer les attitudes et les comportements et à améliorer le statut de la femme au sein de la famille, de la communauté villageoise, des associations et des institutions publiques. La formation permet de faire des apprenants des personnes autonomes, capables d'être en mesure de répondre positivement aux problèmes de développement local et de participer activement à la recherche de solutions pratiques et peu coûteuses.

(b) le projet améliorera les capacités techniques et de gestion des partenaires

Le projet renforcera les capacités des membres des associations de développement local, pour les doter de compétences techniques appropriées à une bonne gestion du programme de post alphabétisation, aux valeurs de citoyenneté, d'égalité et d'équité en matière de genre.

Ce projet permettra de/dq:

- Introduire les approches de genre et de bonne gouvernance locale dans l'analyse des problèmes, la conception de projets et leur mise en œuvre.
- Doter les femmes de connaissances techniques, économiques, juridiques et institutionnelles de base pour leur permettre de consolider leur statut afin d'accéder aux ressources et de promouvoir leur participation dans le développement et dans les mécanisme de prise de décision.

L'éducation des femmes, le renforcement des capacités des acteurs locaux, la création d'activités génératrices de revenus sont des actions susceptibles de conduire à un changement positif dans les attitudes des groupes cibles. Il s'agit d'actions préalables à entreprendre en vue d'une amélioration significative du statut de la femme et de sa position dans l'espace public.

(c) Le projet aura des retombées économiques, sociales et éducatives, directes et indirectes sur :

- les familles des 3520 bénéficiaires du programme de formation en post alphabétisation, soit environ 25000 personnes
- les familles des 200 femmes bénéficiaires des AGR, soit environ 1400 personnes
- l'ensemble des membres des associations partenaires du projet, soit environ 200 personnes membres des bureaux de ces associations, et environ 1400 membres de leurs familles bénéficiaires indirects
- l'ensemble de la communauté des villages ciblés par la formation en post alphabétisation et les activités économiques.

Effets multiplicateurs

AMAID, ex Helen Keller International Maroc, travaille dans les provinces du sud depuis plus de 10 ans. Durant cette longue période, elle a développé une solide expérience dans le développement et a mis en place des structures locales d'intervention qui ont déjà fait la preuve de leur efficacité dans d'autres projets.

Le partenariat avec les communes, les délégations de l'éducation nationale et de l'Entraide Nationale ainsi qu'avec les ADL, permettra d'assurer au projet la durabilité nécessaire. Ces structures sont pérennes et peuvent offrir aux activités prévues les conditions de continuité.

Ces facteurs sont de nature à permettre la duplication des résultats de ce projet et de les étendre à d'autres provinces.

Porteur du projet

Identité

Dénomination juridique complète (dénomination commerciale) :	Association Marocaine d'Appui aux Initiatives de Développement
Acronyme :	AMAID
Statut juridique :	Association à but non lucratif
Lieu du siège :	Rabat . Maroc
Adresse postale:	10, rue Jabal Tazekka, Appartement 5, 1 ^{er} étage, Agdal - Rabat
Personne contact:	Fatima-Zohra Chergui Akalay . Présidente
No de téléphone :	+212 37 68 11 08
No de fax :	+212 37 68 10 96
Courrier électronique:	akalay@menara.ma ; contact.amaid@menara.ma
Site internet :	www.amaid.ma

Description de l' AMAID

L'AMAID - Association Marocaine d'Appui aux Initiatives de Développement . est une association à but non lucratif créée en 2005. Elle a pris la relève de l'ONG Helen Keller International/Maroc qui a œuvré pour le développement sanitaire à travers des programmes intégrés dans les zones présahariennes du Maroc de 1986 à 2005.

L'AMAID élargit sa mission à d'autres champs d'action et d'intervention.

La mission de l'AMAID est de contribuer à la lutte contre la pauvreté au Maroc à travers la promotion de l'éducation, de la santé, de l'économie sociale et solidaire et du développement institutionnel.

Les axes d'intervention de l'AMAID sont :

- L'éducation : lutte contre l'analphabétisme, lutte contre la non scolarisation et la déscolarisation par la valorisation de l'environnement scolaire et préscolaire, formations et élaboration d'outils pédagogiques.
- La santé maternelle et infantile : amélioration de l'hygiène individuelle et collective, lutte contre la malnutrition, lutte contre la malvoyance.
- L'économie sociale et solidaire : renforcement des capacités techniques, économiques, sociales et organisationnelles des acteurs locaux, promotion de l'entrepreneuriat local par l'appui et l'accompagnement d'activités génératrices de revenu.
- Le développement institutionnel : renforcement des capacités des élus, des associations et des cadres des administrations locales, promotion du partenariat intersectoriel, appui à la structuration des initiatives locales dans une démarche de proximité.

L'AMAID est composée d'une équipe pluridisciplinaire, conduisant à la mobilisation de partenariats, de réseaux d'experts en économie solidaire, en accompagnement social des projets de développement urbain, en sociologie, en développement local, en agriculture, en médecine, en nutrition, en ophtalmologie, en épidémiologie, en éducation. AMAID est le maître d'œuvre de projets et d'études, et mobilise des réseaux de partenaires locaux, nationaux et internationaux.

AMAID encourage la promotion de la bonne gouvernance à travers des partenariats, une démarche participative, la concertation, la transparence et la responsabilisation.

AMAID intègre la dimension genre afin de réduire les disparités entre les sexes

AMAID capitalise les réalisations des programmes développés par HKI : projets éducatifs, sanitaires, environnementaux, économiques, institutionnels.

Activités en cours :

Le projet « Sécurité Alimentaire et Lutte Contre la Pauvreté », mené en partenariat avec l'ONG française Agrisud, vise à améliorer durablement la sécurité alimentaire des populations des vallées du Drâa et du Dadès et à lutter contre la pauvreté par l'amélioration des productions agricoles et la promotion de petites activités durables génératrices de revenus.

Les projets d'accompagnement social » des programmes de restructuration de Sidi Taibi et de réhabilitation du patrimoine ksourien, menés en partenariat avec le Holding d'Aménagement Al Omrane, visent à améliorer l'environnement social et institutionnel à travers les actions suivantes :

Information / communication,
Médiation,
Développement et animation sociale.

Les partenaires nationaux de l'AMAID sont :

- Le Secrétariat d'Etat Chargé de l'Alphabétisation et de l'Éducation non Formelle
- Le Holding d'Aménagement Al Omrane
- L'Entraide Nationale
- Le Ministère de la Santé
- Le Ministère de l'Éducation Nationale,
- L'Office Régional de Mise en Valeur Agricole de Ouarzazate.
- Les Associations de Développement Local,
- La Fondation Hassan 2 d'ophtalmologie,
- L'université Mohammed 5,

Les partenaires internationaux de l'AMAID sont :

- Le Réseau Genre en action,
- L'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP)